

Sacrifice... SSELLE... E

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an..... 63.
do do quatre mois. 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.04
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 16 Sept., 1884

QUESTIONS DU JOUR

SÉRIE DE BÉVUES

La majorité du comité chargé de rediviser la ville en quartiers tient mordicus à son œuvre informe. Elle a déjà subi deux échecs à Toronto, mais les rebuffades n'ont pas le don, paraît-il, de lui faire sentir tout le ridicule de sa position.

Hier soir encore, il a été donné lecture au conseil-de-ville, d'une lettre du Secrétaire Provincial déclarant que le projet en question n'avait pas rallié les deux tiers des échevins, et que le statu quo devait, en conséquence, être maintenu. Il nous semble que cela devrait suffire.

Certains journaux ont tort d'attribuer au gouvernement d'Ontario des motifs étrangers au mérite de la question. La loi n'est pas susceptible d'une interprétation autre que celle que lui a donnée le secrétaire provincial. Nous l'avons déjà montré en citant le texte du statut municipal, en discutant et la lettre et l'esprit de la loi.

Aujourd'hui, nous irons plus loin: nous établissons que la nomination même du fameux comité a été faite au mépris des propres règlements du conseil. Citons d'abord la résolution du 5 mai qui constitue le comité: "L'échevin Cox propose, secondé par l'échevin Erratt que ce conseil affirme l'opportunité de re-diviser la ville en quartier, et que les membres suivants du conseil, MM. Cunningham, Ham, Cox, Brown, Swallow et Desjardins forment un comité chargé de préparer un plan de subdivision plus équitable des quartiers de la ville, et de s'adresser au Lieutenant-gouverneur pour le faire ratifier; et que le maire et le greffier de la cité soient par la présente autorisés à signer telle pétition et à y apposer le sceau de la corporation...."

La résolution qui précède donne donc au comité le pouvoir absolu de traiter comme bon lui semblerait nos quartiers, et de s'adresser directement au lieutenant-gouverneur pour demander la sanction finale de l'autorité, sans faire au préalable rapport au conseil. Or, voici ce que dit l'article 33 du règlement No 163 du conseil de ville: "Tous les comités permanents et spéciaux, auxquels aura été déferée quelque affaire, DEVRONT DANS TOUS LES CAS FAIRE RAPPORT PAR ÉCRIT, DES FAITS ET DE LEURS OPINIONS, lequel rapport sera signé par la majorité du comité."

Il est donc évident pour tous ceux qui savent lire, que la résolution du 5 mai n'obligeait pas le comité à faire rapport, était irrégulière, en contravention directe avec l'article du règlement que nous venons de citer. Or, comme une simple motion ne l'emporte pas sur un règlement, qui reste en vigueur aussi longtemps qu'il n'est pas modifié ou supprimé, il s'ensuit que la nomination même du comité était illégale, et que tous ses procédés sont ab initio frappés de nullité. On ne sort pas de là.

La majorité du comité devait elle et pouvait-elle ignorer ce règle-

ment? En tous cas, son ignorance sur ce point, réelle ou simulée, devient inexcusable.

C'est au commencement d'août que le secrétaire provincial signifia au conseil de ville, pour la première fois, qu'il ne pouvait sanctionner l'œuvre du comité. Voulu épuiser toutes les ressources, la majorité du comité soumit son rapport à la séance du conseil qui eut lieu le premier de ce mois. On sait qu'elle échoua de nouveau, le rapport n'ayant pas été approuvé par les deux tiers des membres.

Maintenant, nous demandons en vertu de quelles instructions la majorité du comité présentait-elle un rapport au conseil? En vertu de la résolution du 5 mai? Mais non, puisque cette résolution lui disait de n'en rien faire, de traiter directement avec le lieutenant-gouverneur. La majorité du comité avait donc agi proprio motu, ne s'étant donc pas conformée aux ordres qu'elle avait reçus. Autre bévue.

Enfin, dans le rapport soumis au conseil, la majorité du comité demandait de nouveaux pouvoirs pour continuer d'agir. Or, le conseil ne crut pas devoir lui en attribuer d'autres, ce qui n'empêcha pas la majorité du comité de communiquer une fois-de plus avec le Secrétaire provincial qui fit la réponse connue. Nouvelle bévue.

L'article 35 du règlement No 163 se lit ainsi: "Le conseil pourra nommer, de temps à autre, des comités spéciaux, qui cesseront d'exister, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, lors de la réception d'un rapport final."

La majorité du comité ayant présenté son rapport au conseil qui l'avait reçu, et ce dernier ne lui ayant pas donné de nouvelles instructions le comité CESSAIT D'EXISTER, et n'avait donc plus le droit de rien faire.

Illegales, contradictions, bévues de tout genre: voilà ce qui caractérise d'un bout à l'autre les manœuvres de la majorité du comité.

AU CONSEIL DE VILLE

Il est vraiment regrettable de voir l'esprit étroit avec lequel certains échevins jugent les questions qui viennent devant eux.

Si un citoyen, qui a le malheur de ne pas être de même avis qu'eux en politique ou en affaires municipales, vient demander au conseil une chose juste et raisonnable, on les voit se servir de tous les moyens possibles, exceptions futiles de tout genre pour ne pas accorder à ce citoyen ce qu'il a droit d'avoir.

C'est ainsi que MM. Cunningham, Cox et quelques confrères se sont conduits, hier soir, non seulement dans l'affaire de M. Macdougall, mais encore au sujet de la question de la subdivision des quartiers. Tout ce qui vient de la basse-ville est mauvais pour eux et doit être rejeté.

MM. les échevins Brown et Heney méritent des félicitations et la reconnaissance des citoyens de la basse-ville pour l'appui indépendant qu'ils accordent aux justes réclamations de la basse ville, et à nos échevins canadiens MM. Lavender, Desjardins, Germain et Ducher.

Pour venir en aide à la succursale de l'Université Laval à Montréal, Rome lui fournit un cinquième de l'argent des messes perçu en Canada, c'est à dire une vingtaine de mille dollars annuellement pour le traitement de ses professeurs.

Les habitants du Nord-Ouest ont fait à sir Hector Langevin un accueil des plus chaleureux. Sir Hector a reçu pendant son voyage trente et une adresses et a prononcé quarante discours. Il n'y a aucune trace de mécontentement parmi les cultivateurs du Nord-Ouest, et le voyage de sir Hector parmi eux a été comme une véritable marche triomphale. La satisfaction est générale.

PETITES NOTES

L'honorable M. Peter Mitchell est à Ottawa.

L'honorable M. Caron est arrivé à Ottawa, hier soir.

L'honorable M. Chapleau est arrivé à midi à Ottawa.

L'honorable M. McLellan n'est pas revenu à Ottawa en même temps que sir Hector Langevin.

Une inondation terrible a détruit les villes entières dans la province de Kiangy Sai, au Japon. Une centaine de personnes ont péri dans les flots.

L'honorable Peter Mitchell dit que les terres au Nord-Ouest sont les meilleures terres pour l'agriculture qu'il ait encore vues. Il rapporte que tous ceux qui y sont établis ne désirent en aucune manière changer leur position. Les récoltes sont magnifiques.

Les changements ecclésiastiques pour ce qui est des messieurs de Saint-Sulpice à Montréal, sont décidés.

Entre autres, M. l'abbé Cuoq retourne à Oka, et M. l'abbé Rousseau, dont on avait faussement annoncé le départ de Bonsecours, restera à ce poste qu'il occupe depuis si longtemps.

Les Freres des Ecoles chrétiennes

La Pall Mall Gazette, de Londres, a publié, le 18 août dernier, un travail des plus intéressants sur l'exposition scolaire des Frères de la doctrine chrétienne à Kensington, Angleterre, et se montre très étonnée de voir que l'Institut fondé par le vénérable La Salle ne soit pas plus connu en Angleterre. Après avoir parlé longuement et en termes flatteurs des nombreux modèles exposés par les Frères du Canada et des Eta-Unis, notre confrère termine son article par les remarques suivantes: "Quelques splendides spécimens d'écriture viennent de Québec, et lorsque la princesse Louise visita les salles, mercredi, elle reçut avec plaisir un admirable portrait du Prince de Galles, très habilement exécuté à la plume, d'après une photographie, par un jeune Canadien de quinze ans. On a élevé une statue à La Salle à Rouen, berceau de l'Institut. Mais le monument le plus étonnant et le plus durable se trouve dans les écoles et les collèges de son ordre."

Le jeune homme auquel le Pall Mall Gazette fait allusion, c'est M. J. E. Côté, de Québec. Nous nous réjouissons du succès que les Frères de la doctrine chrétienne de cette ville ont eu à l'exposition scolaire de Londres, car cet honneur rejait non seulement sur l'Institut des Frères, mais sur tout le Canada.

LE CHOLÉRA

Naples, 15—Il pleut abondamment depuis minuit et l'épidémie a notablement diminué. Le pape a souscrit 4,000 autres livres pour les victimes du choléra.

Toulon, 15—Il y a eu 15 décès causés par le choléra depuis deux jours dans le département du Haut-Rhône. A Cette, une femme atteinte du choléra a été inhumée vivante.

Paris, 15—La fête donnée ici au bénéfice des victimes du choléra a été un grand succès.

Rome, 15—Le roi Humbert et le duc d'Aoste sont arrivés hier. Ils ont reçu une ovation, la foule poussant des acclamations enthousiastes.

Résumé Télégraphique

CANADA

Le Rév. M. Bouchard, qui accompagne, en qualité d'aumônier nos compatriotes de l'expédition d'Égypte, a adressé au Courrier du Canada, une lettre dans laquelle il remercie les catholiques de la province de l'accueil qu'il en a reçu. Il déclare avoir collecté \$15,000 pour les missions de l'Afrique centrale.

L'installation des chanoines du nouveau chapitre des Trois-Rivières a eu lieu avec pompe dans la cathédrale trifluvienne. Sa Grandeur Mgr Lafleche présidait à la cérémonie et le R. P. Vignon, S.J. a prononcé le sermon.

L'honorable M. le juge T. J. J. Loranger représente la société St-Jean-Baptiste de Montréal.

La cause de Michaud vs la Cie de Navigation Richelieu et Ontario, a été plaidée devant l'hon. juge Johnson et un jury spécial.

Le verdict a été rendu en faveur de la compagnie, exonérant de tout blâme le capitaine et la compagnie.

Le verdict dit de plus que les jeux de gans se sont noyés en essayant de sauter en dehors de leur chaloape.

L'honorable M. Ross est indisposé à Québec et garde la chambre.

Le nouveau câble qui relie l'île d'Orléans à la Grande Ile a été immergé avec succès, sous la direction de M. F. N. Gisborne. Aujourd'hui, on doit commencer la pose du câble appelé à réunir l'île d'Orléans à l'Ange Gardien.

La vague froide s'est particulièrement fait sentir à Halifax depuis deux ou trois jours. Il est tombé une neige légère à Moncton, N.B., samedi soir, et à Springhill, dans les montagnes de Cumberland, il en est tombé une couche de cinq pouces. A Truro, il est tombé deux pouces de neige, et on a dû employer une chasse-neige pour débayer la voie de l'International du nord.

ON DEMANDE

Une cuisinière et une fille de chambre, munies de bonnes recommandations. S'adresser au No 450 rue Sussex. 2 s

PERDU

Samedi soir, depuis le coin de la rue St-Patrice et King, au No 383 rue St-Patrice, un portefeuille contenant un somme d'argent. La personne qui le rapportera au bureau du Canada sera généreusement récompensée.

GRANDE VENTE

SACRIFICE DES Effets d'automne et d'hiver

Venant du fonds de banqueroute de CHISHOLM & Cie. Ces effets consistent en

Manteaux, Etoffes à Pardessus, Velours, Pluches, Soies, Rubans etc.,

Avec un immense assortiment de Chapeaux Garnis et Nus,

Qui seront offerts à environ 30 cents dans la Fiastre

Y compris la balance des CHAPEAUX D'ETE, A des prix

EXTRAORDINAIREMENT BAS

La vente commencera Mercredi, 20 Aout,

Et se continuera pendant quelques jours seulement.

Venez à bonne heure et profitez des meilleurs lots, chez

A. Woodcock,

30, RUE SPARKS.

B. G.

PENSION DEMANDEE

Un avocat désire avoir une pension dans une famille française, où l'on parle le français. Adressez-vous à l'Avocat, aux soins de M. Dunn, Sénat. 8 sept 6 ins

ON DEMANDE

Une bonne d'enfants s'adresse au n° 180 238, rue Théodore, Ottawa.

GRANDE VENTE AU COMPTANT D'EFFETS DE MAISON POUR 1 SEMAINE SEULEMENT 1 COMMENÇANT LUNDI, 15 SEPT.

COUVERTES EN LAINE, la paire: \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc.

TOILES A NAPPES, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c.

COTONS & TOILES A DRAPS, la verge: 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, etc.

SERVIETTES, la pièce: 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12c, 15c, etc.

Conditions Comptant.

BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

COUVERTURES (Rugs)

Je viens de recevoir des manufactures d'Écosse un très bel assortiment de couvertures de voyage et de voitures.

Les couvertures "Inverness" sont particulièrement remarquables pour les fleurs brodées à la main et les dessins de sport.

Prix de la manufacture.

R. J. DEVLIN.

Chemins de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION D'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT

Ligne Courte ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Arrangements d'été commençant Lundi, 11 Aout 1884.

Tableau des heures de départ et d'arrivée pour les trains entre Ottawa et Montréal.

O'ELEGANTS CHARS PALAIS

sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-John, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884:

L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm " Arr. à Toronto à 10.00 pm " du soir quitte Ottawa à 11.35 pm " Arr. à Toronto à 8.45 am " du jour quitte Toronto à 9.00 pm " Arr. à Ottawa à 6.55 pm " du soir quitte Toronto à 7.40 pm " Arr. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dortoirs somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Fall, pour Brockville et le chemin de fer du Grand Tronc; aussi pour le chemin de fer Ulster and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest. Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table du départ des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE ELGIN. GEO. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers. ARCHER BAKER, Surintendant-général. W. C. VANHORN, Vice-Président.

& CO.

PERDU

La semaine dernière, sur le parc de l'Avenue Mackenzie, un tapis de petite voiture d'enfants. La personne qui le rapportera au No. 154, rue St-Patrice, sera généreusement récompensée.



DONALD DE LA REINE... CHAND... mission... RUE ELGIN